



# BIENVENUE

## À L'ÉCOLE LUXEMBOURGEOISE





# BIENVENUE

## À L'ÉCOLE LUXEMBOURGEOISE

Informations pour les élèves  
nouvellement arrivés et leurs parents



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2022

Rédaction: Service de la scolarisation des élèves étrangers  
Tél.: (+352) 247 - 76570; E-mail: [secretariat.secam@men.lu](mailto:secretariat.secam@men.lu)

ISBN: 978-99959-1-341-0

Layout: Service presse et communication

[www.men.lu](http://www.men.lu)

# BIENVENUE À L'ÉCOLE LUXEMBOURGEOISE

1. SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS .....	7
2. ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS AU PAYS - OÙ S'INFORMER? .....	9
3. QUELLE AIDE POUR COMMUNIQUER PLUS FACILEMENT À L'ÉCOLE ?.....	11
4. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL .....	13
5. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE .....	15
6. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE .....	19
7. QUELLE OFFRE DE FORMATION POUR LES ADULTES ? .....	23
8. AUTRES INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES.....	25





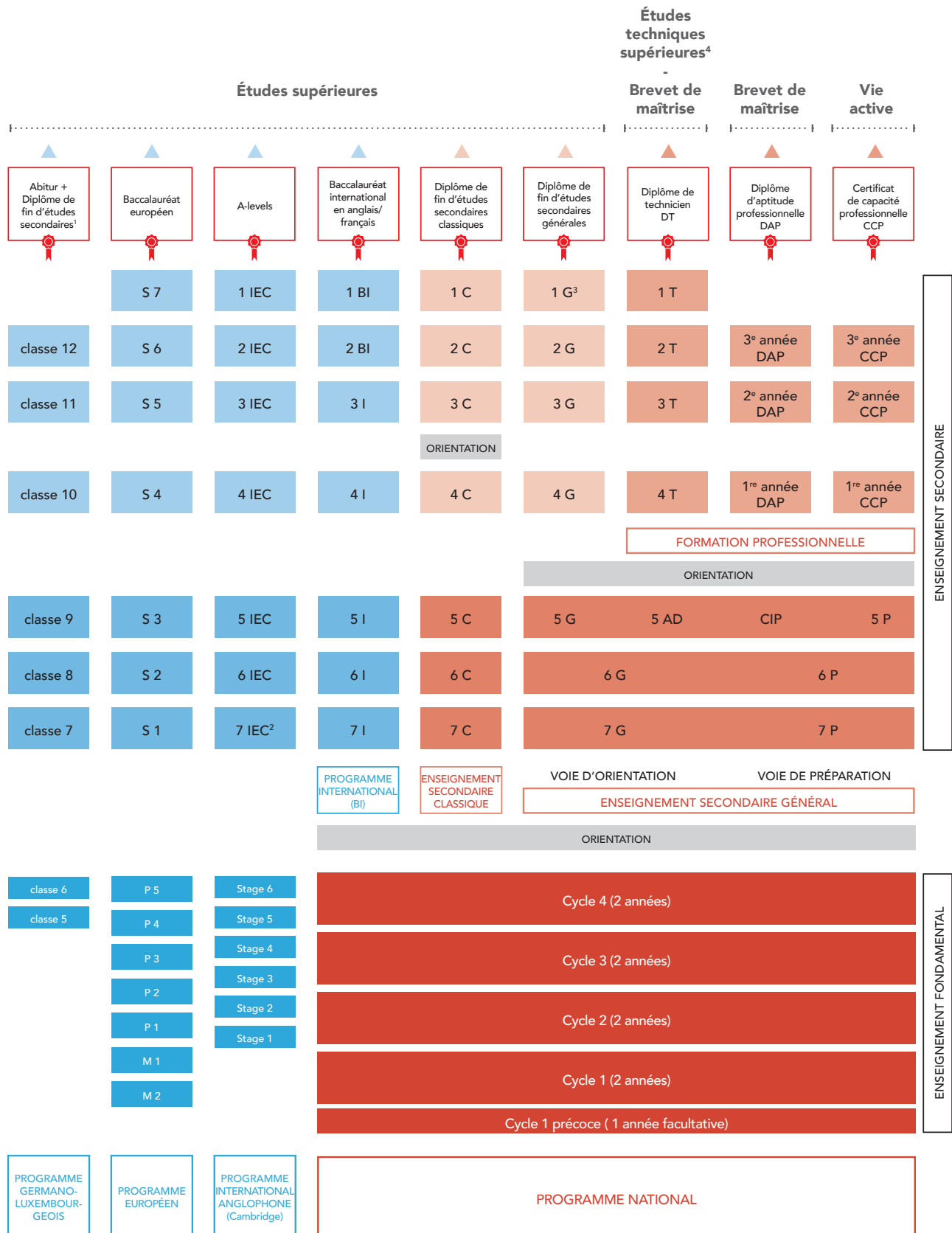
# 1. SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS



Au Luxembourg, les enfants peuvent fréquenter l'école publique dès 3 ans. La première année est facultative : c'est l'éducation précoce. L'obligation scolaire s'étend à partir de 4 ans jusqu'à 16 ans.

Le schéma à la page suivante vous donne un aperçu général du système scolaire public luxembourgeois. Il existe toute une série d'offres différentes, adaptées au profil de l'élève, selon son âge, les langues qu'il parle, son niveau en mathématiques et ses objectifs.

# LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS 2022-2023



<sup>1</sup> diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales.

<sup>2</sup> International English Classes

<sup>3</sup> S'y ajoute l'année terminale (1SGED) à la section de la formation de l'éducateur.

<sup>4</sup> via modules préparatoires

L'école luxembourgeoise propose également aux adultes un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES), équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.





## 2. ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS AU PAYS - OÙ S'INFORMER ?

### **POUR LES ÉLÈVES DE 3 À 11 ANS**

Vous devez vous adresser directement à votre commune de résidence pour inscrire votre enfant à l'école.

### **POUR LES ÉLÈVES DE PLUS DE 12 ANS**

Vous devez prendre rendez-vous auprès du Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM<sup>1</sup>). Le service informe sur le système scolaire luxembourgeois, les systèmes d'aide, les inscriptions dans les écoles et fournit, le cas échéant, une médiation interculturelle. On y évalue les acquis scolaires et les connaissances linguistiques de votre enfant, afin de l'orienter vers la classe ou la formation qui lui convient le mieux.

### **JEUNES ADULTES DE 18 À 24 ANS INCLUS**

Les jeunes adultes, âgés de 18 à 24 ans inclus, peuvent également prendre rendez-vous auprès du SECAM. À côté des classes régulières, il existe des formations adaptées, soit pour apprendre au moins deux des langues du pays (allemand, français, luxembourgeois) ; soit pour se préparer à intégrer une formation professionnelle ou à accéder au marché de l'emploi.

<sup>1</sup> Se pour Service; C pour Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouvellement arrivés; A pour Aide aux enseignants et M pour Médiations interculturelles.

**LORS D'UN RENDEZ-VOUS (12 À 24 ANS INCLUS),  
VEUILLEZ RAMENER DANS LA MESURE DU POSSIBLE**

- carte d'identité ou passeport ;
- carte de sécurité sociale ou certificat d'affiliation ;
- bulletins des deux dernières années scolaires ;
- copie du certificat de résidence (à retirer auprès de l'administration de la commune de résidence) ou attestation de dépôt d'une demande de protection internationale.

**CONTACT**

**SERVICE DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS ÉTRANGERS**

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
Maison de l'orientation  
29, rue Aldringen  
L-1118 Luxembourg  
Tél. (+352) 247-76570 ; Email : [secretariat.secam@men.lu](mailto:secretariat.secam@men.lu)

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

<http://edulink.lu/sgr1>



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



### 3. QUELLE AIDE POUR COMMUNIQUER PLUS FACILEMENT À L'ÉCOLE ?

#### LA MÉDIATION INTERCULTURELLE

En tant que parents ou élève, vous pouvez demander l'aide gratuite d'un médiateur interculturel en introduisant une demande en ligne auprès du SECAM. Outre les langues courantes du pays, les médiateurs parlent une ou plusieurs des langues suivantes : albanais, amharique, arabe, bengali, bosnien-croate-monténégrin-serbe, chinois, chinois cantonais, coréen, créole du Cap-Vert, créole de Guinée-Bissau, espagnol, filipino, grec, hindi, hongrois, italien, kurde-kurmanji, kurde-sorani, mancagne, néerlandais, népalais, ourdou, penjâbi, persan/farsi, polonais, portugais, roumain, russe, slovaque, tchèque, thaïlandais, tigris, tigrigna, turc, ukrainien, vietnamien et wolof.

Le médiateur interculturel est une personne ressource. Il facilite la communication et la compréhension entre les professionnels de l'éducation et les élèves ainsi que leurs parents, qui ne connaissent pas les langues du pays. Il est important de noter que le médiateur interculturel intervient uniquement dans le cadre scolaire.

#### VOICI QUELQUES TYPES D'INTERVENTION :

- aide lors de l'inscription scolaire ;
- aide au premier accueil en classe ;
- assistance lors d'entretiens individuels entre enseignants, élèves, parents d'élève ;
- assistance lors de l'entretien de bilan scolaire ;
- traductions de documents scolaires ;
- assistance en classe ;
- transmission de messages entre les interlocuteurs par téléphone ou par e-mail ;
- réunions d'informations pour parents ;
- conseils de classe ou de discipline.





## 4. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

*L'école fondamentale publique accueille les enfants de 3 à 11 ans. Elle comprend neuf années de scolarisation réparties sur quatre cycles d'apprentissage. Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre doit fréquenter l'école fondamentale. Le cycle 1 comprend une première année d'éducation précoce facultative (3 à 4 ans) et deux années d'éducation préscolaire (4 à 5 ans). Les cycles 2 à 4 (6 à 11 ans) correspondent à l'enseignement fondamental.*

**Les inscriptions se font directement auprès du service de l'enseignement ou du secrétariat de votre commune de résidence.**

### LE CYCLE 1

Le cycle 1 comprend une année d'éducation précoce facultative et deux années d'éducation préscolaire dont la fréquentation est obligatoire. Les enfants apprennent à comprendre le luxembourgeois oral et à s'exprimer dans cette langue. Le luxembourgeois est la principale langue de communication dans la classe. Les langues parlées en famille sont valorisées et les enfants sont également initiés au français oral.

### LES CYCLES 2 À 4 (6 À 11 ANS)

Chaque cycle (2, 3 et 4) comprend en principe deux années.

Au cycle 2, l'alphabétisation se fait en allemand, qui est la langue d'enseignement de toutes les disciplines de l'école en dehors du cours de français. L'apprentissage du français oral se poursuit.

Aux cycles 3 et 4, votre enfant poursuit l'apprentissage de l'allemand (oral et écrit), qui est la langue d'enseignement de toutes les disciplines en dehors du cours de français. Votre enfant commence l'apprentissage systématique du français écrit.

Lors de son arrivée au Luxembourg, votre enfant est scolarisé dans une classe régulière (appelée aussi classe d'attache). Des cours intensifs de langue (appelés aussi cours d'accueil) ou des cours d'appui sont organisés à partir de la deuxième année du cycle 2. Votre enfant y suit des cours en allemand et/ou français, respectivement une initiation à la langue luxembourgeoise. Le nombre d'heures de cours intensifs de langue varie selon son parcours scolaire, ses acquis et son âge. Le but est que votre enfant puisse passer un maximum de temps dans sa classe d'attache sans avoir besoin de cours intensifs de langue.





## 5. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

*Au Grand-Duché du Luxembourg, l'enseignement secondaire est assuré par des établissements publics, des établissements privés appliquant les programmes officiels du ministère et des établissements privés appliquant un autre programme.*

*Les lycées publics appliquant le programme national s'adressent aux adolescents à partir de 12 ans.*

**Jusqu'à 16 ans, la scolarité est obligatoire. Une scolarité complète au lycée, sans répétition de classe, comprend théoriquement sept années d'enseignement secondaire.**

**Tout en appliquant le programme officiel du ministère, chaque lycée peut, dans le cadre de son autonomie, proposer une approche pédagogique, des classes ou des mesures spécifiques correspondant aux besoins et aux attentes de ses élèves.**

### **DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC APPLIQUANT LE PROGRAMME NATIONAL, IL EXISTE :**

1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (ESC) ;
2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (ESG) ;
3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

#### **1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE**

L'enseignement secondaire classique a pour objectif de transmettre des connaissances générales dans les domaines des sciences humaines et de la littérature, des mathématiques et des sciences naturelles. Il prépare aux études supérieures et universitaires et est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires classiques.

La classe de 7 C s'adresse aux élèves qui ont de bonnes bases dans la majorité des disciplines. La langue véhiculaire pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et du cours de français, qui sont enseignés en français.

#### **Les classes de mise à niveau en langues à l'ESC**

L'enseignement secondaire classique offre d'autres classes de 7 C qui présentent chacune des particularités au niveau des langues. Les classes de mise à niveau offrent un programme identique à celui de la 7 C avec des leçons supplémentaires soit en allemand, soit en français.

#### **La classe à langue véhiculaire française**

La classe à langue véhiculaire française de l'ESC s'adresse aux élèves qui préfèrent les apprentissages en français.

## 2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

L'enseignement secondaire général (ESG) est organisé lors des trois premières années en deux voies :

- La voie d'orientation est destinée aux élèves qui ont acquis les compétences exigées à l'école fondamentale. L'enseignement secondaire général est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires générales. Celui-ci confère les mêmes droits que le diplôme de fin d'études secondaires classiques et permet d'entrer dans la vie active ou bien de poursuivre des études supérieures (universitaires et non-universitaires). À la fin de la troisième année de l'enseignement général, les élèves peuvent continuer leur parcours soit dans la formation professionnelle, soit dans une des cinq divisions de l'enseignement secondaire général.
- La voie de préparation de l'enseignement secondaire général s'adresse aux élèves qui n'ont pas acquis à la fin de l'enseignement fondamental les socles de compétences exigés. Ils y suivent un enseignement par modules leur permettant d'avancer à leur rythme. Ils sont préparés à rejoindre une classe plus exigeante ou la formation professionnelle. La voie de préparation existe en filière germanophone ou francophone.

Certains lycées proposent des classes avec une mise à niveau des langues et de la langue véhiculaire. Ces classes sont destinées aux élèves :

- ayant plus de facilité dans une autre langue que l'allemand ;
- n'ayant pas encore la maîtrise suffisante dans l'une des langues de scolarisation (français, allemand) ;
- ayant un profil linguistique différent de ce qui est attendu à la fin de l'enseignement fondamental ;
- bénéficiant d'un cours d'accueil ;
- arrivés au Luxembourg en cours d'année au cycle 4 de l'enseignement fondamental ;
- nouvellement arrivés au Luxembourg ;

Ces différentes classes offrent des cours intensifs en langue française ou en langue allemande, permettant par la suite aux élèves d'intégrer le système régulier et d'y suivre le même enseignement que tous les autres élèves.

### a. LES CLASSES D'ACCUEIL DE L'ESG

Les classes d'accueil sont destinées aux élèves nouvellement arrivés au Luxembourg, qui ne connaissent ni l'allemand, ni le français ou très peu. À côté d'autres disciplines, ils y suivent surtout un enseignement intensif du français et des cours d'initiation au luxembourgeois. Pour la majorité des classes, il n'y a pas d'enseignement de la langue allemande.

**De 12 à 15 ans** : classe d'accueil ACCU.

**De 16 à 17 ans** : classe d'accueil pour jeunes adultes CLIJA.

**De 18 à 24 ans inclus** : classe d'accueil pour jeunes adultes de plus de 18 ans CLIJAA.



## **b. LES CLASSES INFÉRIEURES DE L'ESG**

### **Les classes d'insertion**

Une classe d'insertion est une classe de l'enseignement secondaire général proposée parallèlement aux classes régulières de la voie d'orientation et de la voie de préparation. Elle est destinée aux élèves qui ne maîtrisent pas ou seulement très peu les langues de l'enseignement du Luxembourg. Les élèves y suivent le programme scolaire régulier ainsi qu'un enseignement intensif soit de la langue française, soit de la langue allemande.

### **Les classes de mise à niveau de la voie d'orientation**

L'enseignement secondaire général offre d'autres classes de 7 G, qui présentent chacune des particularités au niveau des langues. Les classes d'adaptation offrent un programme identique à celui de la 7 G avec des leçons supplémentaires soit en allemand, soit en français.

### **La classe à langue véhiculaire française**

La classe à langue véhiculaire de l'ESG s'adresse aux élèves qui préfèrent les apprentissages en français.

## **c. LES CLASSES SUPÉRIEURES À RÉGIME LINGUISTIQUE SPÉCIFIQUE - RLS**

Les classes à régime linguistique spécifique sont une réelle chance de réussite pour les élèves pour qui la langue allemande, voire française, constitue un défi.

Une classe RLS est une classe où tous les cours, sauf les cours de langues, sont donnés soit en français (pour les classes francophones), soit en anglais (pour les classes anglophones). Le programme des cours est identique à celui des classes régulières. Ces classes sont offertes tant au niveau de l'enseignement secondaire général, (menant au diplôme de fin d'études secondaires générales, donnant accès aux études supérieures) qu'au niveau de la formation professionnelle (voir page suivante).

Si votre enfant a plus de 15 ans, il peut fréquenter une classe à régime linguistique spécifique.

**Pour plus d'informations sur les classes RLS**, vous pouvez consulter la brochure en ligne sur :

<https://men.public.lu/fr/publications/scolarisation-eleves-etrangeurs/informations-generales/Rls-flyer.html>



### 3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**La formation professionnelle offerte dans l'enseignement secondaire général public et privé propose quelque 120 formations.**

**Ces formations s'inscrivent dans trois voies de formation :**

- La formation menant au diplôme de technicien (DT), d'une durée normale de quatre ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle. Des modules supplémentaires sont prévus pour les élèves qui veulent accéder aux études supérieures.
  - La formation menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), d'une durée normale de trois ans. Cette formation peut se faire soit en régime plein temps avec des stages, soit en régime concomitant avec un contrat d'apprentissage.
  - La formation menant au certificat de capacité professionnelle (CCP), d'une durée normale de trois ans. La formation se fait en grande partie en entreprise et en partie au lycée. Les cours au lycée comprennent des modules d'enseignement professionnel en ateliers scolaires et des modules d'enseignement général.
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
-



## 6. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE

*Depuis 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a mis en place une importante politique de diversification de l'offre scolaire, tant au niveau du primaire, que du secondaire.*

### 1. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

#### a. **LES ÉCOLES PUBLIQUES EUROPÉENNES**

Ces écoles ont pour mission l'éducation et l'enseignement d'élèves d'origines diverses. Elles sont publiques et ne prévoient pas de frais d'inscription.

Ces écoles proposent des sections francophone, anglophone et germanophone de l'enseignement primaire et suivent le programme propre aux écoles européennes.

Votre enfant choisit :

- une langue 1 (niveau langue première) parmi le français, l'anglais, l'allemand (et le portugais à l'École internationale à Differdange & Esch-sur-Alzette et à l'École internationale de Mondorf-les-Bains),
- ainsi qu'une langue 2 parmi le français, l'anglais ou l'allemand.

L'apprentissage du luxembourgeois en tant que langue d'intégration est obligatoire.

Les classes suivantes sont offertes :	francophone	anglophone	germanophone
École internationale à Differdange & Esch-sur-Alzette <b>www.eide.lu</b>	✓	✓	✓
École internationale Edward Steichen à Clervaux <b>www.lesc.lu</b>	✓	✓	✓
École internationale Gaston Thorn <b>www.eigt.lu</b>	✓	✓	✓
Lënster Lycée International school <b>www.llis.lu</b>	✓	✓	✓
École internationale Mersch Anne Beffort <b>www.eimab.lu</b>	✓	✓	
École internationale de Mondorf-les-Bains <b>www.eimlb.lu</b>	✓	✓	

#### b. INTERNATIONAL SCHOOL MICHEL LUCIUS

Afin de répondre à une population internationale croissante, l'établissement public gratuit International School Michel Lucius propose un enseignement au niveau du fondamental en anglais. Les disciplines de base sont enseignées selon le programme d'études de Cambridge.

Plus d'informations sur [www.lml.lu](http://www.lml.lu)

## 2. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Il existe au niveau de l'enseignement secondaire quatre offres de formations diverses, proposant une alternative au programme national : le baccalauréat international, le baccalauréat européen, l'enseignement international anglophone et l'enseignement germano-luxembourgeois. Les écoles mentionnées ci-dessous sont des écoles publiques, sans frais d'inscription et ouvertes à tous.

#### a. LE BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (BI)

Ce baccalauréat est offert par 2500 lycées dans 190 pays du monde. Il est reconnu par la loi luxembourgeoise comme équivalent au diplôme de fin d'études secondaires classique.

Il est destiné aux jeunes optant pour des études secondaires en langue française ou en langue anglaise, tous capable de suivre un enseignement secondaire de haut niveau.

**Les élèves doivent passer des tests d'admission pour s'inscrire.**

Les classes suivantes sont offertes :	francophone	anglophone	remarques
Lycée technique du Centre <b>www.ltc.lu</b>	✓		À partir de la 6 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> langue = anglais, 3 <sup>e</sup> langue = allemand
Athénée de Luxembourg <b>www.al.lu</b>		✓	À partir de la 7 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> langue = français 3 <sup>e</sup> langue = allemand
Lycée Mathias Adam <b>www.lyma.lu</b>	✓		À partir de la 4 <sup>e</sup> 2 <sup>e</sup> langue = anglais 3 <sup>e</sup> langue = allemand

## b. LE BACCALAURÉAT EUROPÉEN

Les écoles proposant des classes menant au baccalauréat européen suivent le programme européen. Ce baccalauréat est reconnu partout en Europe et dans un certain nombre d'autres pays. Il propose au niveau de l'enseignement secondaire des sections francophone, anglophone et germanophone. On y suit l'apprentissage du français, de l'anglais et de l'allemand (le portugais à l'EIDE et à l'EIMLB) à différents niveaux.

L'apprentissage du luxembourgeois est obligatoire en tant que langue d'intégration jusqu'en troisième année du secondaire. La deuxième langue de l'élève (anglais, allemand ou français) est la langue véhiculaire pour l'un des cours tels que : sciences humaines, histoire, géographie et économie.

Les classes suivantes sont offertes :	francophone	anglophone	germanophone
École internationale à Differdange & Esch-sur-Alzette <a href="http://www.eide.lu">www.eide.lu</a>	✓	✓	✓
École internationale Edward Steichen à Clervaux <a href="http://www.lesc.lu">www.lesc.lu</a>	✓	✓	✓
École internationale Gaston Thorn à Luxembourg <a href="http://www.eigt.lu">www.eigt.lu</a>	✓	✓	✓
École internationale à Junglinster <a href="http://www.llis.lu">www.llis.lu</a>	✓	✓	✓
École internationale Mersch Anne Beffort <a href="http://www.eimab.lu">www.eimab.lu</a>	✓	✓	✓
École internationale de Mondorf-les-Bains <a href="http://www.eimlb.lu">www.eimlb.lu</a>	✓	✓	✓

## c. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL ANGLOPHONE (CAMBRIDGE)

Les élèves suivent tous les cours en anglais et apprennent le français et l'allemand comme deuxième et troisième langues. Les classes préparent aux certifications suivantes :

- **à 16 ans** : International General Certificate of Secondary Education (IGCSE)
- **à 17 ans** : Advanced Subsidiary Level (AS-Levels)
- **à 18 ans** : Advanced Level (A-Levels)

Le GCSE international est basé sur le certificat GCSE britannique. Celui-ci est reconnu au niveau international. Il permet aux élèves de continuer leurs études secondaires et les prépare aux AS- Levels et A-Levels. La qualification A-Levels est offerte dans plus de 125 pays. Elle certifie que l'élève a accompli ses études secondaires, respectivement pré-universitaires.

Ces classes sont offertes au Lycée Michel Lucius.

**Plus d'informations** sur [www.lml.lu](http://www.lml.lu)

**d. ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS**

Cet enseignement est proposé uniquement par le Schengen-Lyzeum Perl. L'école a comme but l'enseignement commun d'élèves en provenance de l'Allemagne et du Luxembourg. Cet enseignement combine des éléments du système scolaire des deux pays.

Alors que l'allemand est la langue véhiculaire pour la plupart des disciplines, le français, l'anglais et le luxembourgeois sont également obligatoires.

Le diplôme correspond au diplôme du système allemand (allgemeine Hochschulreife/Abitur) et au diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires générales. La reconnaissance des diplômes est garantie par les deux pays.

**Plus d'informations** sur [www.schengenlyzeum.eu](http://www.schengenlyzeum.eu)

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## 7. QUELLE OFFRE DE FORMATION POUR LES ADULTES ?

**Vous êtes arrivé depuis peu au Luxembourg et vous avez plus de 18 ans ?**

**Vous voulez pouvoir communiquer dans les situations de la vie courante, accéder à un diplôme ou à une qualification reconnue ou trouver un emploi ?**

**Vous voulez pouvoir vous échanger avec les enseignants de votre enfant ou les autres parents ?**

**Les formations pour adultes sont là pour vous aider.**

**Des cours et des formations nombreux et diversifiés sont proposés par le ministère, des communes ou des associations conventionnées. Certains sont gratuits, d'autres accessibles à tarif réduit ou à des prix raisonnables.**

Vous pouvez consulter le catalogue des offres sur <https://www.unipop.lu/> ou consulter des offres sur [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu).



Connaitre une ou les langues du pays vous sera particulièrement utile. Vous pouvez vous inscrire aux cours organisés par l'Institut national des langues sur [www.inll.lu](http://www.inll.lu), les lycées, les associations ou ceux organisés par votre commune.

**Pour les personnes n'ayant pas eu la possibilité d'apprendre l'alphabet latin ou qui ont des difficultés d'écriture, de lecture ou de calcul, il existe des cours d'instruction de base**

Plus d'informations sur <http://edulink.lu/5jlk> ou appeler le 8002-4488.



**Si vous n'avez pas pu obtenir le niveau d'études ou le diplôme requis pour continuer vos études, la 2<sup>e</sup> voie de qualification est pour vous.**

Elle propose des formations adaptées à votre situation, qui vous permettront de rejoindre une formation professionnelle ou d'accéder aux études universitaires.

Parmi ces offres, la classe de 5+i (5 G plus intégration) peut vous intéresser si vous maîtrisez l'anglais mais pas les langues du pays. La formation y est personnalisée et, à côté de l'anglais et des mathématiques, le français y est enseigné de façon intensive.

L'inscription est gratuite.

**Plus d'informations** sur <http://edulink.lu/gkm0>



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





## 8. AUTRES INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

#### **Informations sur la scolarisation et l'accueil des enfants étrangers** **Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM)**

Maison de l'orientation

29, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Tél. (+352) 247-76570 ; E-mail : [secretariat.secam@men.lu](mailto:secretariat.secam@men.lu)

**Informations sur les attestations des niveaux d'études et reconnaissance des diplômes dans les domaines suivants** : baccalauréat, DAP, brevet de maîtrise, professions sociales et éducatives, professions de santé

#### **Service de la reconnaissance des diplômes**

29, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Tél. (+352) 247-85910 ; E-mail : [reconnaissance@men.lu](mailto:reconnaissance@men.lu)

## MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

### **Informations relatives à l'enseignement supérieur et universitaire**

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SUR L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR (CEDIES)

18-20, montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg

Tél. (+352) 247-88650 ; E-mail : [info@cedies.public.lu](mailto:info@cedies.public.lu)

### **Reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur étrangers et homologation des diplômes relevant des professions du droit**

18-20, montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg

Registre des titres : Tél. (+352) 247-86639 / 86640

Commission d'homologation : Tél. (+352) 247-85135

## MAISON DE L'ORIENTATION

29, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Tél. (+352) 80 02 81 81 ; E-mail : [info@maison-orientation.public.lu](mailto:info@maison-orientation.public.lu)

La Maison de l'orientation s'adresse à tout citoyen, indépendamment de son âge, cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle en vue d'identifier ses capacités, ses compétences et ses intérêts, de prendre des décisions éclairées en vue du choix de ses études et formations, ainsi qu'au regard de ses projets professionnels.

Elle fait fonction de guichet unique et de plateforme commune de l'orientation et est ouverte au public pendant toute l'année (également pendant les vacances scolaires) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Elle regroupe sous un toit les services suivants :

### **Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP)**

Tél. (+352) 247 - 85 480 ; E-mail : [info.op@adem.etat.lu](mailto:info.op@adem.etat.lu)

Les conseillers d'orientation du service d'orientation professionnelle de l'ADEM peuvent mener des entretiens d'orientation et de reconversion avec les visiteurs jeunes et adultes. Ils tiennent compte des aptitudes, des intérêts et des qualifications scolaires des candidats et aident les candidats à prendre une décision autonome dans le choix d'une formation ou d'une profession.

**Antenne locale pour jeunes Luxembourg  
du Service national de la jeunesse (ALJ)**

Tél. (+352) 247 - 86465 ; E-mail : [alj.luxembourg@snj.lu](mailto:alj.luxembourg@snj.lu)

L'Antenne locale pour jeunes (ALJ) est un point de contact pour jeunes qui connaissent des difficultés, voire des ruptures au niveau des transitions.

L'ALJ :

- conseille les jeunes qui désirent se réorienter ;
- propose des activités structurées permettant de découvrir les réalités du monde du travail et d'établir un projet personnel :
  - a. ateliers ;
  - b. services volontaires ;
- offre aux jeunes un accompagnement individuel, englobant des stages de découverte et des formations dans les domaines suivants :
  - a. pratique professionnelle ;
  - b. life skills ;
  - c. développement personnel ;
  - d. projet de vie.

**Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS)**

Tél. (+352) 247 - 75 910 ; E-mail : [info@cepas.public.lu](mailto:info@cepas.public.lu)

Le CePAS a notamment pour missions :

- Accompagnement psycho-social :
  - a. Consultations pour jeunes et parents
  - b. Consultations pour personnel des écoles et lycées
  - c. Activités de groupe.
- Accompagnement scolaire :
  - a. Prévention
  - b. Orientation
  - c. Troubles des apprentissages
  - d. Crise en milieu scolaire
  - e. Interculturalité.
- Orientation pour les jeunes et jeunes adultes (<30 ans) :
  - a. Consultations psycho-éducatives d'aide en orientation
  - b. Développement des compétences à s'orienter tout au long de la vie.
- Centre de ressources :
  - a. Développement qualité des pratiques pour le CePAS et les SePAS
  - b. Formation continue
  - c. Bibliothèque, testothèque, outils psychopédagogiques.
- Aides financières
  - a. Subvention pour ménage à faible revenu
  - b. Subvention du maintien scolaire





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

MENG  
**SCHOU**  
.lu

## TROUVER MON ÉCOLE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

FORMATION PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROJETS

+

GÉNÉRAL

+

CLASSIQUE

+

BRITANNIQUE

+

EUROPÉEN

+

FRANÇAIS

+

INTERNATIONAL

+

CCP

+

DAP

+

DT

+

Brevets de Technicien Supérieur

+

ÉTABLISSEMENTS

+



**MENG  
SCHOU**

La plateforme qui t'aide à trouver le  
lycée qui t'accompagnera le mieux  
vers ton avenir.

Parce que nos écoles sont aussi diversifiées que les talents de nos élèves, une carte interactive te permet de consulter les profils des différents lycées. Tu peux faire ta recherche par domaines d'intérêt, ordres d'enseignement et langues d'enseignement. [www.menschoul.lu/](http://www.menschoul.lu/)





D'AUTRES VERSIONS LINGUISTIQUES DE CETTE BROCHURE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE [WWW.MEN.LU](http://WWW.MEN.LU) DANS LA RUBRIQUE PUBLICATIONS / SCOLARISATION DES ÉLÈVES ÉTRANGERS.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse